Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 004-200072304-20260922-DC2026_09_144-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2026

*Ordre n°14 - **DÉLIBÉRATION N° DC2026_09_144***

APPROBATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS « PRÉVENTION, TRI DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE » ENTRE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON

Date de convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la ***Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »*** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**
Présents : **22**
Absent(s) : **4**
- dont suppléé(s) : **0**
- dont représenté(s) : **2**

Résultat du vote :

Votants : **24**
- dont « pour » : **24**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRÉSENTS :

Mmes **BONAGLIA** Chantal, **COLAS** Camille, **DANERI** Sabine, **GARCIER** Clarisse, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique, **PETETIN** Christiane, **PIGEARD** Isabelle, **PIGNATEL** Agnès, **REYNAUD** Sandra, **ZUMTANGWALD** Sarah.

MM. **BARBO** Bertrand, **BOUGUYON** Yvan, **ENJALRIC** Frank, **FORTOUL** Evan, **GARNIER** Sébastien, **MARTINEZ** Eric, **MAURI** Philippe, **REYNAUD** Frédéric, **TRON** Jean-Michel et **VATHAIRE** (de) Gonzague.

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme **ALLEMANDI** Florence (pouvoir à Bouguyon Yvan), M. **BARNEAUD** Christophe (pouvoir à Bonaglia Chantal).

ABSENTS :
Mme **COUSTOULIN** Evelyne, M. **GINOUVES** Henri.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **REYNAUD** Sandra.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 004-200072304-20260922-DC2026_09_144-DE

*C.C.V.U.S.P. - **Séance du 22 septembre 2026***
Ordre n°14
Classification ACTES : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

DÉLIBÉRATION N°DC2026_09_144

Objet : Approbation du Contrat d'Objectifs « Prévention, Tri des déchets et Économie circulaire » entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°26-0225 du 26 juin 2026 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant le nouveau cadre d'intervention et les contrats d'objectifs « prévention, tri des déchets et économie circulaire » ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon exerce la compétence de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et qu'elle poursuit une stratégie visant à améliorer les performances de tri, développer l'économie circulaire, réduire les tonnages orientés vers l'enfouissement et maîtriser les coûts du service public ;

CONSIDÉRANT que la réduction de la production de déchets, le respect de la hiérarchie des modes de traitement et du principe de proximité constituent des objectifs majeurs de la planification régionale des déchets intégrée au SRADDET approuvé le 3 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté un nouveau cadre d'intervention relatif à l'autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets ainsi qu'une nouvelle génération de Contrats d'Objectifs « Prévention, Tri des déchets et Économie circulaire » ;

CONSIDÉRANT que ce contrat, joint en annexe à la présente délibération, constitue un cadre stratégique permettant à la collectivité de planifier et de mettre en œuvre, sur une durée de quatre ans, les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux en la matière ;

CONSIDÉRANT que cette contractualisation permettra à la CCVUSP de bénéficier de l'accompagnement technique de la Région et de mobiliser les dispositifs régionaux de soutien à l'ingénierie et à l'investissement ;

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement réunie le 15 septembre 2026 ;

Sur proposition de Mme Sabine DANERI, vice-présidente déléguée au pôle Aménagement,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Contrat d'Objectifs « Prévention, Tri des déchets et Économie circulaire » à conclure entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon pour une durée de quatre ans ;
- **PREND ACTE** que ce contrat constitue le cadre stratégique de référence pour la mise en œuvre de la politique communautaire de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec les objectifs du SRADDET ;
- **PREND ACTE** que cette contractualisation permettra à la communauté de communes de solliciter les dispositifs d'accompagnement et de financement mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les actions et projets inscrits dans le contrat ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ce Contrat d'Objectifs ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

Signature

Elisabeth JACQUES
Presidente
24 sept. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.